

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidences

Mme Paola Hawa

Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

Mme Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

Mme Julie Brisebois

Village de Senneville

Mme Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles*

Mme Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Ahuntsic–
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

Mme Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension*

Mme Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 16 juin 2022

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE227231043

Conclure une entente-cadre avec Insituform Technologies Limited, d'une durée de 3 ans, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites. Travaux à réaliser sur le territoire de l'Île de Montréal. Dépense totale de 5 485 500,02 \$ (contrat: 4 770 000,02 \$ + incidences: 715 500,00 \$) taxes incluses. Appel d'offres public 322704 - 4 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Myriam Laforce
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE227231043

Conclure une entente-cadre avec Insituform Technologies Limited, d'une durée de 3 ans, pour la rétention d'une équipe de travail et d'équipements pour la réalisation de fouilles exploratoires et d'inspections des infrastructures souterraines ainsi que des travaux civils préparatoires de mise aux normes des conduites pour le chemisage structural futur des conduites. Travaux à réaliser sur le territoire de l'Île de Montréal. Dépense totale de 5 485 500,02 \$ (contrat: 4 770 000,02 \$ + incidences: 715 500,00 \$) taxes incluses. Appel d'offres public 322704 - 4 soumissionnaires.

À sa séance du 25 mai 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille.*

Le 1er juin 2022, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat. Comme ils l'ont expliqué, ils s'agit de conclure une entente-cadre pour bénéficier des services d'une entreprise en excavation et des équipements nécessaires pour la réalisation de fouilles exploratoires, d'inspections souterraines et de travaux civils préparatoires de mise aux normes en vue du chemisage structural de conduites d'aqueduc et d'égout.

Les invités ont décrit aux commissaires les travaux compris dans l'entente-cadre ainsi que le processus d'appel d'offres qu'ils ont mené, lequel s'est échelonné du 4 au

28 avril 2022. Sur sept preneurs du cahier des charges, quatre ont déposé des soumissions, toutes jugées conformes. Si l'écart entre le prix proposé par le plus bas soumissionnaire et l'estimation interne réalisée pendant le processus d'appel d'offres était plutôt réduit (de l'ordre de 8,4 %, en faveur de la Ville), la Direction des infrastructures a noté un écart de 21,7 % entre ce prix et celui offert par le deuxième plus bas soumissionnaire. Il semble que la majeure partie de cet écart concernait deux articles particuliers de l'appel d'offres, soit l'ensemble des articles des travaux d'égout ainsi que les articles de réfection de coupe pour chaussée mixte et chaussée souple avec trafic lourd.

Au terme de la présentation, les commissaires ont questionné les personnes-ressources sur la possibilité que la conclusion de cette entente-cadre permette à l'adjudicataire de bénéficier d'un avantage indu lors de l'octroi d'autres contrats de travaux de réhabilitation visant des infrastructures souterraines sur lesquelles il aurait réalisé les travaux civils préparatoires. Les membres ont par ailleurs demandé et obtenu des précisions au sujet des trois articles spécifiques inclus au bordereau pour couvrir des services particuliers en matériaux, équipements et outils spécialisés. Dans l'ensemble, les explications fournies par les invités ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel il existe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille ;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE227231043 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.